



Formulaire de réclamation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

DATE : _____

Si le réclamant est une compagnie :		Nom de compagnie :	
Si le réclamant est une personne :		Nom :	Prénom :
Adresse civique :			
Ville :		Province ou État :	
Code postal :		Pays :	
Tél. (domicile) :	Tél. (travail) :	Télécopieur :	
Date et heure approximatives où l'incident est survenu :			
Rapport de police? Si oui, le numéro :			
Lieu de l'incident (adresse, intersection, endroit, etc.) :			
Description des faits et des dommages :			
Montant réclamé (si disponible) :			
En cas de dommages matériels, adresse où les dommages peuvent être constatés (si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus) :			
S'il s'agit de dommages à un véhicule automobile fournir les renseignements suivants :			
Le véhicule a-t-il été réparé : (oui ou non)		No d'immatriculation :	
Marque :		Modèle :	
Année :		Couleur :	

Signature : _____

Pièces justificatives :

Ne pas oublier de joindre vos pièces justificatives (facture, photographie, soumission ou autres).
Si vous devez nous les faire parvenir après avoir déposé votre réclamation, transmettre à :

affaires.juridiques@sjsr.ca

Domages matériels :

L'avis doit être donné au greffier de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans les quinze jours suivant l'incident.

Le présent formulaire doit être expédié à l'adresse suivante :

Service du greffe - réclamations
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
188, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu met ce formulaire à la disposition de la réclamante ou du réclamant dans le seul but de l'aider à formuler sa demande. Cela ne signifie pas que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu acceptera la responsabilité et paiera les dommages réclamés.